

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

A R R Ê T É M U N I C I P A L N ° 2021-24-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise TP LARONCHE située 1 La Grimonnerie 50330 CLITOURPS,
pour des travaux de réfection du parking de la Sambière située La Sambière 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

A R R Ê T E :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la Sambière, à partir du mardi 29 juin 2021 jusqu'au jeudi 1^{er} juillet 2021 inclus, afin de permettre la réalisation des travaux.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 28 juin 2021

Pour le Maire

L'adjointe au Maire par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT